

Bilan de Compétences



OBJECTIFS

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par les articles R. 900-1 à R. 900-7 du code du travail, qui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Tous les actifs peuvent réaliser un bilan de compétences :

- Les salariés du secteur privé,
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, contractuels),
- Les demandeurs d'emploi,
- Les indépendants.

[Cadre réglementaire du bilan de compétences.](#)



PROGRAMME

PHASE PRÉLIMINAIRE, QUI A POUR OBJET DE :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

PHASE D'INVESTIGATION PERMETTANT AU BÉNÉFICIAIRE :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle. Un regard croisé sur le projet du salarié peut être mis en œuvre en fonction du déroulé et des besoins sur le projet

PHASE DE CONCLUSION, QUI, PAR LA VOIE D'ENTRETIENS PERSONNALISÉS, PERMETTRA AU BÉNÉFICIAIRE :

De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.



Accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap : 02 54 53 52 05

PUBLIC – PRÉREQUIS

Absence de prérequis.

Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, mieux analyser ses compétences, ses aptitudes, ses motivations, ses freins, définir et mettre en œuvre un projet professionnel ou de formation.

PÉDAGOGIE

Intervenants : notre équipe est composée de professionnels (psychologues du travail, conseillers) fortement sensibilisés aux réalités de l'entreprise comme du marché de l'emploi

Le bilan de compétences est fondé sur une approche personnalisée et sur une relation de confiance

Nous vous garantissons une confidentialité de la teneur des entretiens et des résultats de nos prestations

MOYENS ET OUTILS

Bureau individuel, ordinateur, accès internet, imprimante, scanner, Centre de documentation

Tests psychotechniques (personnalité, intérêts, aptitudes)

Possibilité de faire le bilan de compétences en distanciel

Possibilité de faire le bilan de compétences en distanciel

DURÉE

20 à 24 heures d'entretiens individuels répartis sur environ 8 à 10 semaines

DATE FORMATION

À définir en fonction de vos disponibilités (plages horaires flexibles)

PRIX

Nous consulter au 02 54 53 52 00 (notre organisme est exonéré de TVA, article 256b et 261/4-4 du CGI)

FINANCEMENT

Selon la situation et le statut, le coût du bilan de compétences peut être pris en charge par le CPF, l'entreprise, l'OPCO

Pour aller plus loin et découvrir toute notre offre de formations, rendez-vous dès à présent sur

www.campus-centre.fr



CONTACT

ANNABELLE COLLAS

16 Place Saint Cyran
36 000 CHATEAUROUX
02 54 53 52 05
eec@indre.cci.fr

Siret : 183 600 014 000 58
N° d'activité formation : 2436P000136

